



Evreux, le 11 janvier 2022

COMMUNIQUE

Évreux : le diocèse et le parquet signent un protocole pour prévenir les abus sexuels.

L'Église de France et la Justice travaillent ensemble pour lutter contre les abus sexuels. À Evreux, le parquet et le diocèse sont convenus d'un *PROTOCOLE DE TRANSMISSION AU PARQUET DES SIGNALEMENTS D'INFRACTIONS SEXUELLES A LA SUITE DES DENONCIATIONS REÇUES PAR LE DIOCESE D'ÉVREUX*. L'objectif est de créer les conditions d'une relation de confiance dans la durée entre les deux parties signataires pour renforcer la lutte contre les abus sexuels.

Ce mardi 11 janvier 2022, Madame Dominique Puechmaille, Procureure de la République d'Évreux, et Monseigneur Christian Nourrichard, Évêque d'Évreux, se sont réunis au Centre Saint-Jean - maison diocésaine - pour signer ce Protocole.

Il s'agit de renforcer la prévention et la lutte contre les abus sexuels ainsi que les échanges d'informations entre les autorités religieuses et judiciaires. Avec ce protocole, le parquet sera informé des faits d'abus sexuels portés à la connaissance de l'Église. Ce protocole est conclu pour une durée de trois ans *ad experimentum*. À l'issue de la première année, une réunion sera tenue afin de dresser un état de l'application et identifier les améliorations à apporter.